

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VÉGÉTALISATION SUR RUE "JARDINER A PAU, C'EST PERMIS"

**FORMULAIRE A TRANSMETTRE A : [maisondujardinier@ville-pau.fr](mailto:maisondujardinier@ville-pau.fr)**

### Coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Adresse mail<sup>1</sup> :

### Votre projet

Je souhaite pouvoir végétaliser la façade de :

- la maison dont je suis propriétaire / locataire <sup>2</sup> (rayer la mention inutile)
- l'immeuble où je réside <sup>3</sup>

La maison/immeuble dont la façade est à végétaliser est située à l'adresse suivante :

### Adresse du projet

*Description du dispositif de végétalisation* : indication sur le lieu d'implantation : façade, en pied d'arbres..., type de plante (grimpantes, vivaces, variété..), esquisse sommaire, photo du bâtiment...

*Les informations contenues dans ce formulaire sont destinées à permettre le suivi administratif de la demande.*

<sup>1</sup> Votre e-mail servira à vous envoyer des informations concernant l'opération "jardiner à Pau c'est permis" : état d'avancement de l'opération, nouveaux documents consultables, visites ... Il ne sera pas divulgué à des tiers.

<sup>2</sup> Si vous êtes le propriétaire de la maison, c'est à vous de faire la demande. Si vous êtes locataire, il faut joindre une attestation écrite du propriétaire avec son accord pour la végétalisation de la façade.

<sup>3</sup> Dans le cas d'un immeuble, s'agissant d'une copropriété, ce projet doit être porté par l'ensemble des copropriétaires. Afin que la Ville puisse accorder l'autorisation de végétalisation, il est nécessaire de lui adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée générale faisant état de la décision approuvée pour la végétalisation de la façade.